

n°7 juin 2026

LE MAG
DES LOCATAIRES
D'HABITAT
DE LA VIENNE

à propO's

*Travaux dans
votre logement :
bien se préparer*



VOS INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS

Avec 11 agences réparties sur le territoire, nos équipes œuvrent au quotidien pour vous offrir une qualité de service au plus proche de vos attentes.

Consultez notre site internet pour connaître l'ensemble des horaires d'ouverture et les adresses de nos agences.



VOS ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DU LOGEMENT (CNL 86)

- Présidente : Pierrette REAU
- Représentants des locataires au Conseil d'Administration d'Habitat de la Vienne : Martine POMPEY et Bernard CHARBONNIER
- Mail : cnlfede86@sfr.fr
- **Permanences à Poitiers** : Madame Reau, tél. 06 11 46 15 18
Beaulieu : 14 place de la Grand Goule - appartement n°755, du lundi de 14h à 17h, du mardi au vendredi de 9h à 12h.
19, place Philippe le Bel-Pit Bis, du lundi de 17h-18h30.
Trois-Cités : Centre commercial du Clos-Gaultier
1, rue de la Vallée Monnaie, lundi : les 1^{ers} et 3^{èmes} de 17h à 18h
- **Permanence à Châtelleraut** : Madame Pompey, tél. 06 85 88 28 83
3, place Winston Churchill : 1^{ers} et 3^{èmes} jeudi du mois de 16h30 à 18h
3, rue Georges Rouault : 2^{ème} mercredi du mois de 16h30 à 18h
- **Permanence à Montmorillon** : Monsieur Bergeron, tél. 07 83 10 46 48
7, rue du Dauphiné : mardi de 14h à 17h (été), de 14h à 16h (hiver)

ASSOCIATION FORCE OUVRIÈRE DE DÉFENSE DES CONSOMMATEURS ET DES LOCATAIRES DE LA VIENNE (AFOC 86)

- Président : Gilbert BAUDET
- Représentante des locataires au Conseil d'Administration d'Habitat de la Vienne : Elisabeth GAUZIN
- Tél : 05 49 88 04 01
- Mail : afoc86@orange.fr
- **Permanences à Buxerolles** : le lundi sur rendez-vous de 9h30 à 11h30 et l'après-midi de 14h à 17h sans rendez-vous au 33 Rue des Deux Communes. Permanence téléphonique les autres jours de la semaine.

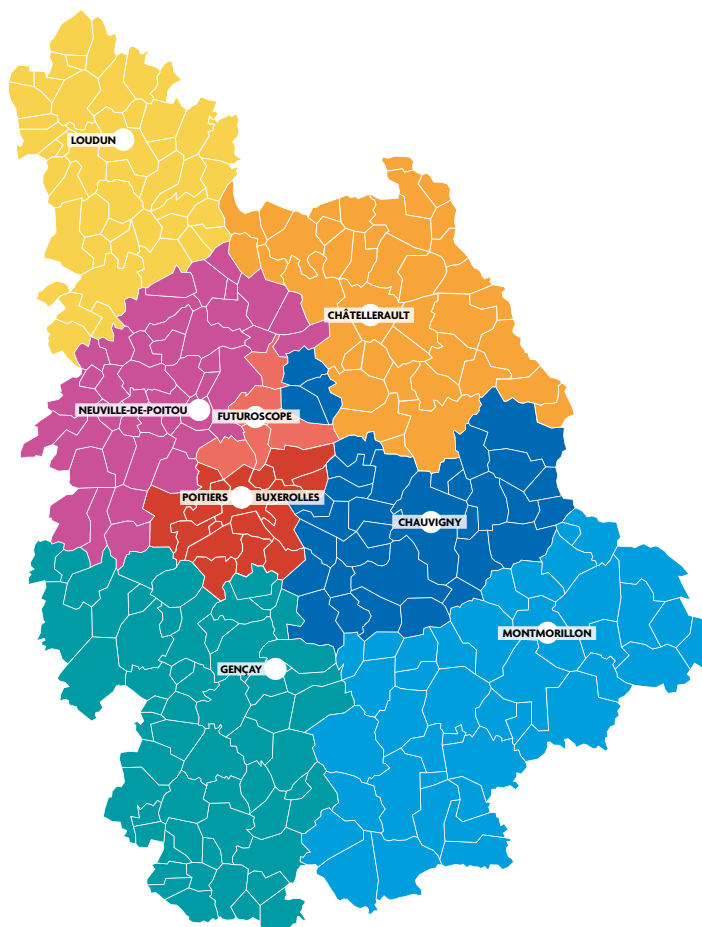
UNION DÉPARTEMENTALE DE LA CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES (CSF)

- Présidente : Patricia MOISAN
- Représentant des locataires au Conseil d'Administration d'Habitat de la Vienne : Jean-Marc MANTEAU
- Tél : 05 49 41 09 75
- Mail : udcfsf.86@orange.fr
- **Permanences à Poitiers** : du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 15 à 17h au 60 rue de Slovénie.



SIÈGE SOCIAL

33 Rue du Planty
86180 Buxerolles
Tél. 05 49 45 66 76
contact@habitatdelavienne.fr





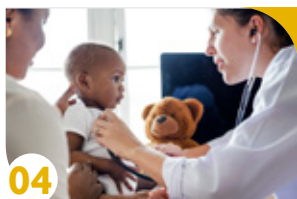
Henri Colin
Président du Conseil
d'Administration

Enjeu majeur des années à venir pour Habitat de la Vienne, la réhabilitation des logements est le thème fort de ce nouveau numéro À propos. Ces chantiers visent autant à moderniser le bâti qu'à accroître le confort thermique de nos locataires et réduire les charges de consommation d'énergie. Ils sont un véritable défi technique et financier au regard du volume de logements à réhabiliter. Un défi humain et collectif pour nos équipes lorsque les logements rénovés sont occupés par des locataires. Réaliser ces travaux dans des logements occupés représente une période parfois contraignante, aussi bien pour les locataires que pour les entreprises. Malgré toutes les précautions mises en œuvre, ces interventions peuvent occasionner des désagréments au quotidien. Habitat de la Vienne reste attentif à accompagner au mieux les habitants tout au long de ces chantiers.

Notre actualité, c'est aussi le partenariat que nous avons mis en place avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour une meilleure prise en charge médicale de nos locataires et l'habitat intermédiaire, solution logement pour les seniors qui sera développé lors de notre prochain Colloque des Acteurs du Grand Âge fin juin. Enfin ce numéro reprend les conseils et recommandations pour un été agréable et serein dans votre logement.

Pendant ces mois d'été comme tout au long de l'année, les équipes d'Habitat de la Vienne restent à vos côtés. Nous vous souhaitons une excellente saison estivale et une très bonne lecture de votre magazine.

sommaire



04

En bref

Un accès aux soins facilité



07

Près de chez vous

Le Colloque des Acteurs
du Grand Âge



08

Grand angle

La réhabilitation en milieu
occupé



10

Rencontre

Le Local, bien plus
qu'une maison de quartier



11

Vivre ensemble

Bien dans son jardin,
bien avec ses voisins



12

Ma vie Senior

Accompagner les plus fragiles



14

Vie pratique

Travaux dans votre logement :
bien se préparer



Habitat de la Vienne s'engage pour faciliter votre accès aux soins

Habitat de la Vienne et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) renforcent leur collaboration pour mieux accompagner les questions de santé des locataires.



Bonne nouvelle pour les locataires :

Habitat de la Vienne renforce son partenariat avec la CPAM de la Vienne afin de faciliter l'accès aux droits et aux soins de santé, en particulier pour les personnes les plus fragiles.

Cette convention, signée par Pascal Aveline, Directeur général d'Habitat de la Vienne, et Sylvie Landrieau, Directrice de la CPAM, renforce la collaboration entre les deux organismes.

Concrètement, ce partenariat met en place un accompagnement plus

efficace dans vos démarches liées à la santé. Il permet notamment de simplifier certaines formalités administratives, de mieux vous informer sur vos droits et de vous orienter vers les dispositifs de prévention proposés par l'Assurance Maladie : bilans de santé, dépistages ou encore accompagnement personnalisé.

Les équipes d'Habitat de la Vienne et de la CPAM pourront également travailler ensemble pour aider les locataires rencontrant des situations plus complexes, afin d'éviter le renoncement aux soins.

Au-delà du logement, Habitat de la Vienne agit ainsi pour votre bien-être et votre santé. Ce partenariat illustre sa volonté d'être à vos côtés au quotidien, en facilitant l'accès aux services essentiels et en contribuant à améliorer votre qualité de vie.

Élections représentants des locataires

Le mandat des administrateurs représentant les locataires au sein des conseils d'administration des Offices Publics de l'Habitat arrive à échéance fin 2026.

Le conseil d'administration d'Habitat de la Vienne (OPH) est actuellement composé de 23 membres, dont 4 représentants des locataires.

Les administrateurs représentant les locataires sont élus tous les quatre ans.

Les élections doivent se dérouler entre le 15 novembre et le 15 décembre 2026. Pour Habitat de la Vienne, elles auront lieu le **4 décembre 2026**.

L'ensemble des locataires d'Habitat de la Vienne sera donc amené à voter afin d'élire ses représentants. Deux possibilités de vote seront proposées :

- > par correspondance ou
- > par voie électronique.

Cool
le chantier
jeune !!

Premier chantier jeune à Mirebeau, les travaux à la résidence Notre-Dame place de la Poterie ont été réalisés en partenariat avec le centre socioculturel communal La Pousse. Le projet consiste en une **remise en état des parties communes : nettoyage haute pression, lessivage et peinture**.

Le chantier s'est déroulé sur deux sessions pendant les vacances scolaires de février et d'avril sur la base du volontariat. Les jeunes entre 11 et 17 ans ont été encadrés par deux employés d'Habitat de la Vienne qui ont transmis leur savoir-faire dans un esprit de convivialité.

L'argent récolté par l'association servira à financer le projet de l'été. Au vu de la satisfaction des locataires et de l'équipe, d'autres chantiers seront surement envisagés à Mirebeau ou aux alentours.

Les régularisations de charges arrivent bientôt !!

Comme chaque année, le document de régularisation des charges ajuste vos provisions selon vos dépenses réelles. Pour comprendre son calcul et ce que cela signifie pour vous, scannez le QR code et consultez notre page dédiée. Vous y trouverez toutes les explications pour vous accompagner pas à pas.

> Pour toute question concernant vos provisions, contactez le service Charges :

charges@habitatdelavienne.fr

Rue Pelletier et Rue Lesage, Monts-sur-Guesnes



> Coût du projet : 789 730 €
> Subvention du Département : 209 000 €

Les trois logements situés rue Pelletier ont été mis en location en novembre 2025. La réhabilitation se poursuit rue Lesage avec deux logements supplémentaires, dont la livraison est prévue cet été. Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'appel à projet « revitalisation des centres-bourgs et centres anciens » du Conseil Départemental. Elle permet de proposer des logements à proximité des services tout en valorisant le patrimoine communal, avec des façades restaurées à l'identique et des éléments architecturaux conservés, dans le respect des exigences des Bâtiments de France.



Un espace pour les enfants et leurs parents

monenfant.fr

Voir le PDF



Agréés par la CAF et gérés par des professionnels, les Lieux d'Accueil Enfants-Parents offrent un espace de rencontre et de détente aux jeunes enfants comme aux parents.

Ni crèche, ni ludothèque classique, les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) sont des espaces chaleureux pour favoriser une socialisation douce. Ils accueillent les enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'un parent ou d'un adulte référent. L'accès est libre, sans inscription, anonyme et gratuit.

Gérés par des professionnels de la petite enfance et de la parentalité, les LAEP permettent aux enfants de découvrir la vie en collectivité et de jouer dans un cadre sécurisant sous le regard de leur parent. Pour l'adulte, c'est un temps pour souffler, échanger avec d'autres adultes sur les

petites galères ou les grandes joies du quotidien, et renforcer le lien avec son enfant hors de la maison.

Dans la Vienne, plus de 25 Lieux d'Accueil Enfants-Parents sont répertoriés par les services de la CAF. Portées par des communes, des associations ou des centres sociaux-culturels, certains sont fixes. Par exemple : **Karikou** aux Couronneries et **L'escale** à Bellejouanne pour Poitiers, **L'eau à bouillir** à Buxerolles, **Amstramgram**, quartier des Minimes à Châtelleraut, **Pic et Plume** à Valence en Poitou.

En zone rurale, les LAEP itinérants permettent une présence plus large sur l'ensemble du territoire :

La roulotte du P'tit Prince sur le Grand Châtelleraut, **La Pousse** en Pays Loudunais, **Framboisine** en Vienne et Gartempe et **Mille Bulles** dans le Civraisien. Pour connaître le LAEP le plus proche de chez vous, contactez votre mairie ou la CAF de la Vienne.

Un France Services multisite en Vienne et Gartempe

Partout en France, le dispositif France Services met à disposition des conseillers pour accompagner les citoyens dans leurs démarches administratives notamment sur les espaces numériques. L'objectif est de faciliter l'accès aux services publics (caf, impôts, retraite, emploi, carte grise, etc.) en particulier dans les zones rurales ou les quartiers éloignés des grandes villes.

En complément de la permanence à Montmorillon et du bureau Itinérant de L'Isle-Jourdain, un nouveau France Services multi-sites a ouvert fin 2025 avec des permanences à Lussac-les-Châteaux le lundi et le jeudi, Lathus-Saint-Rémy le mardi, La Trimouille le mercredi et Saint-Savin le vendredi.

Sept conseillers France Services vous y accueillent. Contactez votre mairie pour connaître le lieu et les horaires précis.

Coup de projecteur sur l'habitat intermédiaire

Entre la maison familiale inadaptée devenue trop grande et l'Ehpad, des solutions existent pour l'habitat des seniors.

Les connaissez-vous ?

L'habitat intermédiaire, solution d'avenir face aux enjeux de vieillissement de la population, est au programme du Colloque des Acteurs du Grand Âge organisé par Habitat de la Vienne mardi 30 juin.

Laurent Chaigne, Directeur Hébergement et Habitat Spécifique de notre Office, répond à nos questions en préambule de l'évènement qui sera gratuit et ouvert à tous à compter de 14h.



Village inclusif de Valence-en-Poitou composé de 14 maisons individuelles et d'une salle multigénérationnelle



Mardi 30 juin Colloque des Acteurs du Grand Âge

De 14h00 à 17h00

Centre de conférence du Crédit Agricole
Touraine Poitou - 18 rue Salvador Allende
Poitiers

*Évènement gratuit
sur inscription*

Pour vous inscrire
flashez le QR code



A SAVOIR

Acteur majeur du secteur de l'hébergement médico-social, Habitat de la Vienne est reconnu pour son expertise dans ce domaine avec un parc de plus de :

- 50 structures représentant environ
- 2 287 équivalents-logements

Qu'est-ce que l'habitat intermédiaire ?

L'habitat intermédiaire se positionne entre ce qu'on appelle le logement ordinaire, c'est-à-dire le logement de Monsieur et Madame Tout le monde, et le logement en institution, résidence autonomie ou Ehpad. Le logement intermédiaire comprend toutes les solutions qui existent entre l'autonomie à 100% et la dépendance. Il y en a une multitude... par exemple, il y a les résidences service seniors (RSS). Ces établissements incluent appartements autonomes, parties communes et services (restauration, animation...). Moins coûteuse, la résidence intergénérationnelle propose un accompagnement moins étoffé. Elle est souvent portée par un bailleur social et une association et s'appuie sur une dynamique de voisinage. C'est une résidence de logements ordinaires, T2, T3 et T4, avec en rez-de-chaussée un espace collectif. À ce titre, nous débutons les travaux d'une résidence intergénérationnelle de 46 logements à Biard prévue pour 2028. 26 appartements adaptés sont prévus pour des seniors. Elle bénéficiera d'un bel espace commun de 70 m² animé par ReSanté-Vous.

En quoi l'habitat intermédiaire est-il important pour faire face aux enjeux de vieillissement que nous connaissons ?

Nous sommes face à un énorme défi démographique qui va aller croissant. Nous savons que les solutions aujourd'hui existantes pour accompagner les seniors ne seront pas suffisantes pour faire face au vieillissement de la génération des baby-boomers. Pour beaucoup d'entre eux, l'habitat intermédiaire sera une étape entre le logement individuel qui ne sera plus adapté (trop grand, éloigné des commerces, sans aménagements adaptés...) et l'Ehpad réservé aux situations de perte d'autonomie importante. Nous avons à démultiplier les solutions pour que chacun puisse trouver la formule qui lui convient.

Comment Habitat de la Vienne intègre-t-il l'habitat intermédiaire dans sa programmation ?

Nous accompagnons les projets en tant que porteur immobilier pour soutenir le développement de ces projets sur le territoire. Nous nous y intéressons d'autant plus que ce sont des solutions qui peuvent intéresser nos locataires seniors.

L'habitat intermédiaire sera au programme du Colloque des Acteurs du Grand Âge organisé par Habitat de la Vienne. Qui seront les intervenants ?

En introduction, le président de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) présentera un état des lieux de la situation pour rappeler qu'il est nécessaire de créer 500.000 logements intermédiaires dans les prochaines années. Ensuite, nous avons conçu le programme pour offrir une approche sur les quatre grands modes d'habitat intermédiaire actuels : la résidence intergénérationnelle sous l'angle du rôle de l'animateur-gestionnaire, la résidence service senior représentée par la fédération Silvita, la colocation senior avec le cas pratique du concept CetteFamille et enfin l'habitat inclusif qui a fait l'objet d'une étude de mesure d'impact par l'association Hapi.

Il sera aussi question de télémédecine lors de ce colloque...

Les seniors, plus que les autres, sont touchés par le problème de désertification médicale auquel nous sommes confrontés. La télémédecine est une solution pour compenser ce déficit de professionnels de santé. Il nous a donc semblé important de réunir des professionnels du CHU pour répondre aux questions qu'il soulève. De quoi s'agit-il exactement ? Comment ça fonctionne ? À qui ça s'adresse ? L'idée est de vulgariser le sujet pour que chacun puisse recourir à la télémédecine dans de bonnes conditions.



Résidence *Le Grillemont* à Loudun

- 2 millions d'euros d'investissement
- 18 mois de travaux
- 2 bâtiments rénovés (36 logements occupés)



Vivre dans un logement plus confortable, mieux isolé, plus économe en énergie... sans quitter son appartement : c'est l'objectif des réhabilitations menées par Habitat de la Vienne.

Chaque année, pour moderniser son patrimoine et améliorer votre quotidien, l'organisme investit dans la rénovation des logements tout en maintenant les résidents chez eux pendant les travaux...

La réhabilitation en milieu occupé : un défi d'organisation et d'écoute

Isolation, chauffage, électricité, rénovation des salles de bains ou des parties communes... Habitat de la Vienne réalise de nombreuses interventions en milieu occupé.

Une organisation précise est mise en place pour limiter les nuisances : réunions d'information, planning partagé, accompagnement personnalisé. Tout est pensé pour concilier bon déroulement du chantier et vie quotidienne des locataires.

Le Plan Stratégique de Patrimoine (PSP) d'Habitat de la Vienne a été recentré sur 2024-2030 afin de regrouper les opérations de réhabilitation par commune, ajuster les budgets et engager des projets plus ambitieux.

Plan Stratégique de Patrimoine 2024-2030

> **120**

millions d'euros d'investissement

> **3 300**

logements à réhabiliter

> **40%**

du PSP engagé en 2026
(études + travaux)

Des projets emblématiques

En ce début d'année 2026, alors que le chantier **Le Grillemont à Loudun** arrive dans sa phase finale, plusieurs réhabilitations majeures ont démarré sur le territoire notamment l'ensemble immobilier **Le Parc à Buxerolles** et la résidence **Antarès à Poitiers**.

L'ensemble immobilier *Le Parc* à Buxerolles, construit entre 1967 et 1970, fait actuellement l'objet d'une importante réhabilitation concernant 122 logements répartis dans cinq bâtiments.

L'objectif : offrir aux habitants des **logements plus confortables, mieux isolés et moins énergivores**. Les travaux comprennent notamment **l'isolation des façades par l'extérieur, la rénovation des toitures et le remplacement des menuiseries**.

À l'intérieur des appartements, plusieurs améliorations sont prévues avec la **rénovation des salles de bains, le remplacement de certains équipements sanitaires et la mise en conformité de l'électricité**. Les parties communes et les abords de bâtiments de la résidence seront également améliorés : **rénovation des halls d'entrée, création de locaux vélos et installation de bornes d'apport volontaire pour les déchets**.

Prévu pour durer environ 18 mois, ce chantier permettra d'améliorer significativement la **performance énergétique** des bâtiments, avec un **passage de l'étiquette C à la B**.



Avant > Après



Résidence *Le Parc* à Buxerolles

✓ **amélioration du confort et de la performance énergétique**

Avant > Après



À SAVOIR

À la fin des travaux, les économies d'énergie réalisées pourront se répercuter sur la troisième ligne de quittance. Une façon simple et transparente de partager les gains énergétiques avec les habitants.

Résidence *Antarès* à Poitiers

✓ Réhabilitation locale et responsable

Au sein de la résidence *Antarès*, aux Couronneries, **178 logements** font actuellement l'objet d'une réhabilitation menée avec Bouygues Bâtiment Centre Sud-Ouest.

L'objectif est d'améliorer durablement le confort des habitants : **modernisation des salles de bains, amélioration de l'accessibilité, rénovation des halls et réfection de l'étanchéité des toitures-terrasses**. Dans ce cadre, 18 logements en rez-de-chaussée seront labellisés Habitat Senior Services®, avec des aménagements adaptés aux besoins des locataires seniors. **Le chantier, réalisé en site occupé**, est organisé pour limiter l'impact sur le quotidien : chaque logement fait l'objet d'environ **10 jours d'intervention**, avec un planning partagé et une information anticipée. Une chargée de relations résidents dédiée assure le **lien permanent avec les habitants**. Recrutée dans le cadre d'un parcours d'insertion accompagné par Grand Poitiers, elle planifie les interventions, informe les locataires et répond à leurs questions tout au long des travaux.

L'opération affirme également son ancrage local :

- Une majorité des entreprises mobilisées issues du territoire,
- pilotage du chantier par des professionnels locaux,
- 3 500 heures d'insertion prévues.

Engagé dans une démarche responsable, le chantier intègre aussi **5 % de réemploi des matériaux**, en partenariat avec **La Regratterie**, afin de réduire les déchets et de favoriser les filières courtes.

Les travaux se poursuivront jusqu'en 2027.

PROGRAMMATION 2026 DES RÉHABILITATIONS

471 logements en cours de travaux en 2026 sur tout le département

- | | | |
|-----------------|----------------------|-----------------------|
| • Châtellerauld | • Loudun | • Bonneuil-Matours |
| • Goux | • Dangé-Saint-Romain | • La Chapelle-Viviers |
| • Chauvigny | • Migné-Auxances | • Usson-du-Poitou |
| • Poitiers | • Buxerolles | • La Trimouille |



Des projets pour les habitants

La Guitoune du Local est de sortie dans le quartier de l'Hypogée.

Maëliiss Prot-François, chargée de développement de la maison de quartier, Lëna, référente famille, et Mathis, animateur de territoire, partent à la rencontre des habitants. Maëliiss raconte le lieu ouvert, solidaire et proche des habitants qu'ils construisent ensemble.

Samedi 4 juillet, le quartier de l'Hypogée vibrera au rythme de la fête de quartier « Ici aussi ça bouge ! », organisée de 10h à 22h30, portée avec les habitants et un collectif de jeunes, accompagnés par Le Local. Une belle illustration de l'esprit du Local : construire ensemble !

► Témoignage

Quelles sont les actions du Local ?

Installé en centre-ville, à deux pas du musée Sainte-Croix, Le Local est bien plus qu'une maison de quartier. Nos actions s'adressent à tous les publics : activités pour les enfants, sorties en famille, accès aux droits...

Nous proposons trois accueils de loisirs adaptés aux différents âges : un accueil maternelle pour les 3-6 ans, un accueil élémentaire pour les 6-10 ans et un Espace Ados pour les 11-17 ans. Nous disposons également de deux Résidences Habitat Jeunes.

Le Local, c'est aussi un lieu culturel vivant : tout au long de l'année, nous accueillons des expositions et des spectacles accessibles à tous. Enfin, nous animons une épicerie solidaire avec l'aide de bénévoles ainsi qu'une boutique solidaire. Une antenne, Le P'tit Local, est implantée sur le secteur de Rivaud.

Et La Guitoune, c'est quoi ?

Pour aller à la rencontre des habitants, nous utilisons La Guitoune, un vélo triporteur aménagé en guichet mobile. Une fois déployé, son caisson avant devient un comptoir d'échange, équipé d'un ordinateur, d'une imprimante et d'un scanner. Cet outil original nous permet d'aider les habitants dans leurs démarches administratives, de répondre à leurs questions ou simplement de discuter autour d'un café. Mathis intervient notamment dans les quartiers de Rivaud et de l'Hypogée. La Guitoune est un rendez-vous attendu tous les quinze jours au pied des immeubles. Avec les jeunes, le contact se fait plus naturellement.

Tu parlais de sorties en famille...

Lëna accompagne les parents et les enfants au quotidien : sorties en famille et aussi soutien à la parentalité, accompagnement à la scolarité, temps d'échanges pour les parents de tout-petits avec Les Petits Potes... Nous travaillons aussi sur l'inclusion des familles dont un enfant est en situation de handicap.



Bien dans son jardin, bien avec ses voisins !

Barbecue, jardinage et jeux en extérieur sont au programme des prochains mois... mais attention certaines règles doivent être respectées pour profiter tout l'été de votre jardin ou votre balcon tout en gardant de bonnes relations avec vos voisins.

Avec l'arrivée des beaux jours, balcons, terrasses et jardins deviennent des espaces privilégiés pour se détendre, jardiner ou partager un moment convivial. Chacun peut aménager son espace avec du mobilier ou des plantations et, en pavillon, cultiver un jardin d'agrément ou un potager, à condition de veiller

à son entretien régulier. Les haies doivent notamment être taillées et les parcelles maintenues propres afin de préserver un cadre de vie agréable pour tous.

Ces espaces privatifs s'inscrivent toutefois dans un environnement collectif. Pour la sécurité et la tranquillité de chacun, certaines règles s'appliquent. Dans les logements collectifs, l'usage des barbecues est interdit et il n'est pas autorisé d'étendre du linge ou de suspendre des objets à l'extérieur des balcons ou des fenêtres.

En pavillon, les barbecues sont tolérés uniquement s'ils ne gênent pas de gêne pour le voisinage. De manière générale, les équipements ou constructions extérieurs, comme les abris de jardin ou les clôtures, doivent faire l'objet d'une autorisation préalable.

Enfin, chacun est invité à rester attentif aux nuisances sonores, de jour comme de nuit, afin de respecter la tranquillité de ses voisins. En adoptant ces quelques bonnes pratiques, tous les locataires peuvent profiter pleinement des beaux jours et contribuer au bien vivre ensemble.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour respecter la tranquillité de chacun, l'utilisation d'une tondeuse ou d'outils bruyants est réglementée. Ils ne sont, en général, autorisés qu'en journée la semaine et le matin pendant les week-end. Vérifiez auprès de votre mairie les horaires fixés et respectez ces créneaux pour l'entretien de votre jardin.

Accompagner les plus fragiles



© Nicolas Mahu

Engagé depuis plusieurs années dans une vraie prise en compte de ses locataires seniors, Habitat de la Vienne va mener en 2026 et 2027 une action de repérage et d'accompagnement de ses locataires seniors les plus fragiles.

Habitat de la Vienne met en place de nouvelles démarches de proximité, notamment la démarche « aller-vers » pour aller à la rencontre des locataires seniors les plus isolés, afin de créer du lien social, **lutter contre l'isolement et proposer des solutions personnalisées** pour mieux vivre à domicile.

Pour cette action rendue possible grâce au financement de l'Union Sociale pour l'Habitat, l'Office met en œuvre la solution Reveal'Care de



la société Alogia, première société à mission de la silver économie.

L'analyse portera sur les 2 700 locataires de 65 ans et plus (28 % des locataires). Pour identifier les seniors fragiles ou isolés, l'outil Reveal'Care s'appuie sur l'intelligence artificielle. Il examine les données de la statistique publique (présence de commerces, de services de proximité, offre de soin...) auxquelles s'ajoutent des données réelles fournies par le bailleur (âge, caractéristique du logement...).

Pour un accompagnement de qualité des locataires présentant un niveau de fragilité très élevé, Habitat de la Vienne a fait le choix de recruter une assistante clientèle seniors qui, à compter du 1er juin 2026 et pendant 18 mois, visitera tous ces locataires.

Elle supervisera les actions qui seront menées avec nos partenaires afin de favoriser le maintien à domicile dans de bonnes conditions.



Dans le cadre de cette démarche, Habitat de la Vienne accorde une attention particulière à la protection des données personnelles utilisées par la solution Reveal'Care.

Les informations relatives au traitement de vos données personnelles sont disponibles :

- sur le site internet habitatdelavienne.fr
 - dans toutes nos antennes et agences
 - auprès de nos assistantes clientèle senior, vos interlocutrices dédiées :
- > Laura Verri : 05 49 18 55 86
> Camille Grandveau : 05 49 18 55 88

100% de satisfaction en 2025

Dans le cadre de sa démarche Habitat Senior Services® (HSS®), Habitat de la Vienne interroge chaque année les nouveaux locataires des logements labellisés afin de mesurer leur satisfaction et d'améliorer en continu la qualité des logements et des services proposés aux seniors.

L'enquête réalisée en 2025 auprès des nouveaux locataires installés dans un logement HSS® révèle un niveau de satisfaction particulièrement élevé. **Parmi les 19 répondants, 100% se déclarent satisfaits de leur logement, dont 24% très satisfaits.**

Les locataires interrogés soulignent en priorité la qualité et l'adaptation des logements, pensés pour favoriser le maintien à domicile dans de bonnes conditions de sécurité et de confort, mais aussi la qualité de l'accueil et de l'accompagnement lors de l'entrée dans le logement.

Ces résultats confirment la pertinence de l'engagement d'Habitat de la Vienne en faveur du bien vieillir à domicile. L'Office poursuivra ainsi ses actions pour adapter ses logements, développer des services et renforcer le lien social, au plus près des attentes de ses locataires seniors.



Et si vous jardiniez pour votre santé ?

Habitat de la Vienne, en partenariat avec Vienne et Moulière Solidarité, lance un programme dédié aux 60 ans et plus pour préserver l'autonomie tout en se faisant plaisir !

Au programme

- **jardinage en plein air pour bouger en douceur ;**
- **ateliers nutrition pour bien manger au quotidien ;**
- **moments conviviaux pour créer du lien dans un cadre naturel agréable.**

Rendez-vous chaque mercredi matin du 20 mai jusqu'à fin décembre 2026, au lieu-dit Saint-Pierre-les-Églises à Chauvigny.

Inscription et renseignement :

- > Laura VERRI - 05 49 18 55 86 (Habitat de la Vienne)
- > Suzy Maurin - 06 35 27 49 60 (Vienne et Moulière Solidarité)



Huit logements ont été labellisés HSS® au sein du collectif de 24 logements situés à Neuville-de-Poitou, rue du Sergent Bangoura Moridé (livraison janvier 2026).

Préservez votre mobilité au quotidien

En partenariat avec le comité poitevin d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire (EPGV), Habitat de la Vienne propose un **atelier Équilibre** afin de prévenir les chutes et favoriser le maintien de l'autonomie.

Ce programme composé de 20 séances permet de travailler en douceur l'équilibre, la coordination et la mobilité, dans un cadre sécurisé et adapté à chacun. Encadrées par un animateur qualifié, les séances sont accessibles à tous quel que soit le niveau. Cet atelier se déroulera en septembre 2026 au Centre d'Animation des Couronneries à Poitiers.

Inscription avant le 10 août 2026 :

- > Laura VERRI - 05 49 18 55 86 (Habitat de la Vienne)
- > Isabelle Redureau - 06 47 49 30 78 (EPGV 86)



Comment bien préparer les travaux dans votre logement ?

**Des travaux sont prévus dans votre logement ?
Voici quelques gestes simples pour les aborder plus sereinement.**

Pour avoir un logement plus agréable, plus confortable, des travaux sont parfois nécessaires et occasionnent quelques désagréments. Mais pas de panique !! Un chantier bien préparé se déroule dans de bonnes conditions.

En amont d'une intervention pour travaux, nous vous invitons à désencombrer les pièces concernées : videz les meubles, démontez ce qui peut l'être et protégez vos effets personnels. Pensez cependant à garder à portée de main les cartons dans lesquels vous aurez rangé ce dont vous avez besoin au quotidien.

Conformément à votre bail, vous devez permettre l'accès au logement aux entreprises mandatées tout au long des travaux ou des interventions de maintenance. Les zones de travaux doivent rester facilement accessibles pour les professionnels qui interviennent. Même si nous nous efforçons de limiter les désagréments, des coupures d'eau ou d'électricité peuvent survenir ponctuellement.

**Vous souhaitez faire des travaux vous-même ?
Voici ce que vous devez savoir avant de vous lancer.**

En tant que locataire, si vous souhaitez réaliser des travaux dans votre logement, vous devez impérativement informer au préalable votre antenne ou agence Habitat de la Vienne. Les travaux sont à votre charge et doivent être réalisés dans les règles de l'art.

Attention !! Certains travaux nécessitent un accord préalable écrit du bailleur. Ainsi toute transformation importante ou modifiant le logement doit faire l'objet d'une demande écrite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception auprès du bailleur. Il faut attendre l'accord d'Habitat de la Vienne pour commencer les travaux.

Lorsque les transformations mettent en péril le bon fonctionnement des équipements ou la sécurité du local, une remise en état initial peut vous être demandée à votre départ du logement.

HEURES CREUSES : DE NOUVEAUX HORAIRES **NOUVEAU**

Les plages d'heures creuses évoluent progressivement depuis novembre 2025 pour certains logements équipés d'un compteur Linky. Elles restent au nombre de 8 heures par jour, mais peuvent désormais être réparties entre la nuit et l'après-midi. Si vous êtes concerné, votre fournisseur d'énergie vous informe automatiquement. Pensez à adapter vos usages pour continuer à faire des économies.

Sudoku

Grille 1

		8		9	7	1	2	
			1					6
7	5		4	6	2	9		
2	4					3		
	3						6	
		7					9	8
		6	7	3	5		4	1
1					9			
	7	4	2	1		8		

Grille 2

6		4		1		5		
9	2		8					
						4	2	
		7	1	2	9	6		
	6		7		5		4	
		2	6	4	8	1		
	8	5						
					3		7	9
		9		6		8		5

Réponse : voir pages suivantes

Recette



Quiche poivrons chorizo et chèvre, un délice

Ingrédients :

- 1 pâte brisée
- 1 chorizo
- 1 poivron
- 20 cl de crème fraîche
- 3 œufs
- 1 fromage de chèvre
- Sel poivre

Pour 6/8 personnes.

- 1 Mettre la pâte dans un moule à tarte et la piquer avec une fourchette.
- 2 Couper le chorizo en rondelles et le poivron en cubes.
- 3 Mettre de l'huile dans une poêle et faire revenir les rondelles de chorizo sur les deux faces puis les positionner de façon régulière sur la pâte.
- 4 Garder l'huile de cuisson du chorizo et y ajouter les cubes de poivron. Les faire cuire jusqu'à ce qu'ils colorent et deviennent moelleux.
- 5 Passer la préparation au chinois pour enlever l'huile puis disposer les poivrons sur la tarte.
- 6 Dans un saladier, mélanger les œufs, la crème fraîche, le sel et le poivre. Verser la préparation sur la pâte. Ajouter par dessus des morceaux de fromage de chèvre (quantité à votre convenance).
- 8 Enfourner 30 minutes dans un four préchauffé à 180°.

Bon appétit !

À VENDRE - MONTMORILLON

MAISON DE VILLE T3
66 m² environ à rénover

49 000 €

+ Frais de notaire réduits

Idéale pour un premier achat, elle bénéficie d'une localisation privilégiée au cœur d'une ville dynamique et culturelle.

- Rez-de-chaussée : entrée, séjour avec cheminée, cuisine donnant sur une courette sans vis-à-vis.
- 1^{er} étage : palier desservant une salle d'eau avec WC, une belle chambre avec cheminée.
- 2^{ème} étage : palier menant à une chambre mansardée.
- Extérieur : courette avec préau et cave voûtée.

Travaux à prévoir : rafraîchissement général, mais un fort potentiel pour valoriser le charme existant.

Visites sur rendez-vous du lundi au vendredi

Date butoir de remise des offres d'achat, règlement et modalités de remise des offres d'achat à consulter au préalable sur notre site **www.habitatdelavienne.fr**

DPE : 202/D / GES : 6/B - Montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard : entre 856 € et 1158€ par an.
Années de référence des prix de l'énergie utilisés pour établir cette estimation : 2021/2022/2023

Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur www.georisques.gouv.fr

Contact :

Julie Koessler

j.koessler@habitatdelavienne.fr

06 11 30 35 80

Réponse Grille 1

3	6	8	5	9	7	1	2	4
4	9	2	1	8	3	7	5	6
7	5	1	4	6	2	9	8	3
2	4	9	6	5	8	3	1	7
8	3	5	9	7	1	4	6	2
6	1	7	3	2	4	5	9	8
9	8	6	7	3	5	2	4	1
1	2	3	8	4	9	6	7	5
5	7	4	2	1	6	8	3	9

Réponse Grille 2

6	7	4	3	1	2	5	9	8
9	2	1	8	5	4	7	3	6
8	5	3	9	7	6	4	2	1
5	4	7	1	2	9	6	8	3
1	6	8	7	3	5	9	4	2
3	9	2	6	4	8	1	5	7
7	8	5	2	9	1	3	6	4
4	1	6	5	8	3	2	7	9
2	3	9	4	6	7	8	1	5



www.habitatdelavienne.fr

HABITAT DE LA VIENNE

33 rue du Planty - BP 27 - 86180 Buxerolles

• contact@habitatdelavienne.fr



Groupes **TERRE & MER**
HABITAT
DE LA VIENNE
L'habitat en toute sérénité

Ne pas jeter sur la voie publique.

